







Tableau des garanties et primes pour la saison 2017/2018

PRINCIPALES EVOLUTIONS 2017/2018

-  Baisse des tarifs LOISIR 2, LOISIR 3 et PISCINE
-  Création d'une garantie de premier niveau BRIS DE MATERIEL sur LOISIR 2, LOISIR 3 et PISCINE
-  Création d'une garantie « Evacuation sanitaire et politique »
-  Création d'une garantie « Frais de prolongation de séjour »
-  Augmentation du plafond garanti relatif aux frais de recherche et sauvetage
-  Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit la formule choisie

INDEMNITÉS GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER pour l'ensemble des catégories

— Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie «LOISIR 1» est requise.

— Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie «PISCINE» est requise, notamment pour les catégories Nage avec palmes, tir sur cible subaquatique (à partir de 12 ans exclusivement pour le tir de précision).

L'ensemble des activités de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sont garanties :

Plongée à l'air, Plongée nitrox, Plongée trimix, Plongée recycleur, Plongée avec décompression (paliers), Palier oxygène pur, Plongée enfants (8-14 ans), Plongée sportive piscine, Pêche sous-marine, Archéologie subaquatique, Biologie subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Photographie, Vidéo, Plongée souterraine, hockey subaquatique, Tir sur cible, Pratique en et hors club associatif ...

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Domages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Remboursement des Frais de recherche et de sauvetage (e) +++	10 000 €		15 000 €		25 000 €		NEANT	
Frais de caisson hyperbare	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €	
Frais médicaux en cas frais d'hospitalisation et/ou de traitement sur prescription médicale (Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (e) : Remboursement en complément ou à défaut du régime primaire d'Assurance Maladie ou de tout autre régime complémentaire de l'Assuré)	15 000 € +++	50 000 € (a)	30 000 €	50 000 € (a)	31 500 €	300 000 € (a)	8 000 €	40 000 € (a)
Frais de prolongation de séjour suite à Accident ou séance de caisson (hébergement/restauration) +++	A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €	
Accompagnement psychologique du licencié et/ou de sa famille +++	Service de soutien psychologique du licencié et/ou des membres de sa famille Accessibles 24/7 par téléphone Remboursement du montant des consultations Maximum 1.500 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même évènement							
Soins dentaires urgents +++	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou décès du licencié +++	En cas de décès ou d'hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, prise en charge d'un billet aller/retour avion (classe économique) ou train (1ère classe) pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits maximum à concurrence de 100 € TTC par nuit							
Information aux Membres de la famille en cas d'Hospitalisation +++	Service téléphonique							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) en cas d'accident ou de maladie(e)	Sans limitation de somme (c)							

Transport effets personnels de l'Assuré en cas de rapatriement+++	Frais réels							
Avance sur frais à l'étranger	Avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA Assistance							
Avance sur caution pénale à l'étranger +++	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale consécutive à un accident réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème Contractuel	11 500 €		40 000 €		90 000 €		11 500 €	
Capital en cas de décès consécutif à un accident y compris en cas d'AVC ou infarctus du myocarde ou de disparition.	15 000 € +++		25 000 €		45 000 €		8 000 €	
Capital à partir de 10 jours de coma+++	5.000 €							
Rapatriement du corps en cas de décès et frais de cercueil.	Sans limitation de somme (c)							
Frais d'obsèques (cérémonie, inhumation, crémation). +++	3 000 €							
Assistance formalités suite à un décès+++	Service téléphonique							
Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit son lien avec l'assuré. +++	Billet de retour avion classe économique ou train 1ère classe dans les 3 cas suivants : - Evacuation sanitaire de l'assuré, - rapatriement du corps de l'assuré, - Evacuation sanitaire et politique (catastrophe naturelle ou nucléaire, épidémie, pandémie, guerre, émeute)							
Evacuation sanitaire et politique +++	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même évènement							
Garantie Bris de Matériel (plafond par sinistre et par année d'assurance) +++								
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle (chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions) du matériel	Néant		300 €		500 €		300 €	
GARANTIES LOISIRS TOP (garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Franchise de 35 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Franchise de 35 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant.	Néant		Néant		- 7.000 € par bénéficiaire et 35.000 € pour un même évènement - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 350 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays+++	Néant		Néant		150 € par bénéficiaire et 1.500 € pour un même évènement-		Néant	

Frais de prolongation de séjour suite à accident ou maladie ou séance de caisson+++	50 € par jour et 500 € pour un même évènement	100 € par jour et 1.000 € pour un même évènement	200 € par jour et 2.000 € pour un même évènement	Néant
Accompagnement psychologique de l'accompagnant	Service de soutien psychologique de l'accompagnant Accessibles 24/7 par téléphone			Néant
	Remboursement du montant des consultations Maximum 1.000 € par bénéficiaire Maximum 5.000 € pour un même évènement+++			
Envoi de médicaments introuvables sur place+++	Frais réels			Néant
Assurance perte vol sur dépôt de plainte des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales. +++	- 300 € par évènement - Franchise de 35 €			Néant
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée+++	- 850 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 35 € par bénéficiaire			Néant
Assistance Passeport/pièce d'identité+++	Prestation de service			Néant
Avance des fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement. +++	Avance de fonds : maximum 10.000 €			Néant
Evacuation sanitaire et politique +++	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même évènement Forfait effets personnels 750 € par bénéficiaire / maximum 2.500 € pour un même évènement			

TARIFS ANNUELS TTC

CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
	20€	25 €	42 €	11 €
	LOISIR 1 TOP	LOISIR 2 TOP	LOISIR 3 TOP	PISCINE
	39 €	50 €	83 €	Pas de garanties

- a) Franchise de 25 € pour les frais de traitement.
b) Franchise de 17 € par dossier.
c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable.
d) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur www.cabinet-lafont.com (rubrique "service en ligne").
e) Par sinistre et par assuré.

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.